

1) La nouvelle de la semaine : notre Inspecteur d'Académie nommé aux BBA

Chaque année, Privacy International et ses partenaires décernent, dans une quinzaine de pays, des "prix Orwell" aux institutions, sociétés ou personnes s'étant distinguées par leur mépris du droit fondamental à la vie privée ou par leur promotion de la surveillance et du contrôle des individus.

La [cérémonie de proclamation des résultats de l'édition 2008](#) s'est déroulée le vendredi 21 mars à Paris 20^e.

La [liste des nominés](#) est connue depuis le 17 mars. L'Education Nationale y figure deux fois dont une pour notre Inspecteur d'Académie.

En effet, notre administration de l'Education nationale est nommée pour avoir "malencontreusement" demandé aux directeurs d'école de signaler les élèves sans papier de leurs établissements.

Mi-septembre 2007, les directeurs d'écoles du Haut Rhin reçoivent un mail émanant de l'Inspection d'Académie, leur demandant de recenser « *dans la journée* » les élèves sans papiers.

Elle vaut cependant d'être nommée pour souligner deux choses : la réaction quasi-unanime des directeurs et des enseignants qui s'opposent fermement à l'instrumentalisation des enfants et de l'école. Et le fait qu'un fonctionnaire d'Académie, qui ne peut ignorer les risques potentiels d'une telle collecte de données, puisse estimer qu'il est dans ses attributions d'envoyer un tel mail.

2) Xavier DARCOS promet une revalorisation des débuts de carrière dès 2009

Le Ministre de l'Education Xavier DARCOS a assuré jeudi, lors d'un chat sur le monde.fr, que "dès 2009, on verra apparaître une revalorisation des débuts de carrière" des enseignants, dans le cadre du budget 2009.

"Nous devons d'abord penser aux débuts de carrière, et je pense que les premières décisions que nous prendrons pourront s'appliquer à la rentrée 2009", a-t-il expliqué aux internautes. "Dès le budget 2009, on verra apparaître une revalorisation des débuts de carrière", a-t-il insisté.

3) Protocole sur l'utilisation des heures du samedi matin : le SNUipp ne signe pas !

Les résultats de l'enquête lancée par le SNUipp sont sans appel.

Le SNUipp avait, suite aux propositions ministérielles sur la réaffectation des heures du samedi matin, voulu avoir l'avis de la profession avant de signer ou pas le texte.

En effet, sur 10 000 retours, près de 80% des collègues pensent que le relevé de conclusion sur la réutilisation des heures du samedi matin proposé par le Ministère n'est pas acceptable.

De plus selon aussi près de 80 % des collègues le SNUipp ne devrait pas signer le relevé de conclusion proposé par le Ministère.

[Le relevé de conclusion sur la réaffectation des heures du samedi matin.](#)

[Les résultats complets de l'enquête en lien.](#)

Quelles sont les raisons de cette opposition ?

Elles sont multiples et complexes mais nous pouvons en citer quelques-unes :

- **les collègues veulent une véritable réduction du temps de travail** (21+3 ou 18+3) et la prise en compte du temps de concertation dans leur service
- **ils ne veulent pas un temps de travail conçu totalement dans un cadre annualisé** et risquant de voir à terme porter atteinte aux temps de congé, aux aménagements de la vie personnelle
- **certains craignent la stigmatisation des enfants en difficulté scolaire** sans que pour autant ces mesures soient de nature à résoudre ces difficultés : celles-ci doivent être traitées dans le cadre horaire commun à tous les élèves (risque d'externalisation)
- **d'autres critiquent le fait que le temps d'école pour tous les élèves soit réduit de 2 h** alors que les besoins de formation et les attentes sociétales sont de plus en plus grands. De plus, dans le cadre

des nouveaux programmes alourdis, beaucoup se posent déjà la question de savoir comment faire ces programmes avec 2 heures de moins pour tous les élèves !

- **les collègues des RASED** se méfient d'un dispositif qui pourraient à terme remettre en cause leurs missions

- pour d'autres, **il peut poser des problèmes d'organisation familiale** notamment en ce qui concerne la garde d'enfants

De plus, beaucoup trop de questions restent en suspens :

Comment adapter l'offre de soutien aux besoins constatés qui varient selon l'école, située en ZEP ou non, selon le niveau d'enseignement, le type de poste occupé ?

Dans les écoles où les élèves en difficulté sont très nombreux, fera-t-on appel aux enseignants des écoles voisines ?

Comment articuler ce temps de soutien avec les activités extrascolaires sportives ou culturelles des élèves ? Avec les études dirigées ? Quelle efficacité à cette augmentation du temps de travail quotidien de ces élèves ?

Que deviendront les heures qui ne seront pas utilisées en soutien pour les enseignants ? Du temps de formation continue ?

Quelles conséquences sur le ramassage scolaire, l'entretien des locaux (chauffage, horaires de travail des personnels communaux...) ?

Compte tenu des résultats de l'enquête, le SNUipp a décidé (lors de son conseil national du 17-18 mars) de ne pas signer le protocole ministériel.

4) Bilan des permutations 2008 et inéat/exéat

42 sortis du département contre 37 entrées. Le déficit des sorties par rapport aux entrées est moins important cette année que les années précédentes. Le barème minimum pour rejoindre le Bas-Rhin est de 236 pts.

[Les Statistiques 2008 des permutations en lien.](#)

Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction peuvent maintenant faire une demande d'inéat/exéat.

Inéat-exéat

Les permutations manuelles concernent les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations, les PE2 ainsi que les collègues dont la situation a évolué après les permutations. En principe les collègues qui n'ont pas participé aux permutations informatisées et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles. Il faut, malgré tout, leur conseiller de faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile), tout en précisant son caractère aléatoire.

Il faut faire une demande d'exéat (autorisation de sortie) auprès de l'I.A. du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'inéat (autorisation d'entrée) à destination de l'I.A. du ou des départements sollicités. Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints, PACS ou concubins, joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS ou de la vie maritale. Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint. Aucun inéat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exéat.

Les exéats accordés dans le Haut-Rhin en 2007 :

- ▶ rapprochement de conjoint avec ou sans enfant dans un département éloigné (non limitrophe)
- ▶ rapprochement de conjoint avec enfant dans un département limitrophe (dont le Bas-Rhin)
- ▶ renouvellement des permutations sans succès 4 ou 5 fois
- ▶ cas exceptionnels (type médical...)

Attention : ces priorités départementales peuvent évoluer cette année. Prenez contact avec le SNUipp 68.

[Lettre-type exéat](#)

[Lettre-type inéat](#)

5) Bilan du CTPD et du CDEN

3 postes en moins pour 131 élèves en moins pour la rentrée 2008

88,5 FERMETURES POUR 37 OUVERTURES

FERMETURES

20 classes maternelles monolingues
4 classes maternelles bilingues
4 sections bilingues en maternelle
52 classes élémentaires monolingues
2 classes élémentaires bilingues
17 sections bilingues en élémentaire

OUVERTURES

5 classes maternelles monolingues
5 classes maternelles bilingues
4 sections bilingues en maternelle
7 classes élémentaires monolingues
16 classes élémentaires bilingues
4 sections bilingues en élémentaire

CTPD mardi 25 mars 2008 matin : [mesures en ligne sur notre site.](#)

Les mesures particulières :

5 nouveaux sites bilingues.

2 postes prévus pour les décharges de coordination de réseaux d'écoles qui seront examinées en juin

4 postes supplémentaires de remplacement : 3 sur Mulhouse, 1 sur St-Louis.

ATTENTION certaines mesures peuvent être modifiées au CDEN (mardi 25 mars 2008 après-midi).

CONSULTEZ notre site.

6) Fonction publique : un enseignant peut cumuler son activité principale avec une autre activité

Les enseignants sont autorisés à cumuler leur activité principale avec une autre activité. C'est ce qui ressort d'une [circulaire](#) du 11 mars 2008 du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique relative au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public, et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Toutefois, cette activité annexe doit conserver un caractère "accessoire". Ainsi, en matière d'enseignement, un agent à temps plein pourra par exemple dispenser plusieurs heures de formation par semaine dans un organisme public ou privé. En revanche, il ne pourra pas assurer cette activité trois journées ou plus par semaine.